

Réflexion sur les problèmes de droit du sport posés lors de la finale de la CAN Maroc 2025

Par

Khadija Elmadmad et Chama Belehsen¹

La finale de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) Maroc 2025 a soulevé plusieurs questions relatives au droit du sport : le retrait de l'équipe sénégalaise et de son encadrement technique à la suite de la contestation d'un penalty accordé après consultation de la VAR, l'invasion du terrain par des supporters sénégalais et leurs attaques contre des agents de sécurité et des volontaires marocains, ainsi que la reprise du match dans un contexte de forte insécurité.

On peut dès lors s'interroger :

1. Quelles infractions au droit du sport ont été commises durant cette finale ?
2. Quelles sont les responsabilités engagées ?
3. Comment rendre justice, redresser la situation et appliquer les règles du droit du sport dans un tel contexte ?

I. Les infractions au droit du sport commises lors de la finale de la CAN Maroc 2025

Plusieurs violations du droit du sport ont été constatées au cours de cette rencontre, notamment :

1. La contestation des décisions de l'arbitre

Conformément aux règles du droit du sport, les décisions de l'arbitre sur les faits en rapport avec le jeu (faute, penalty, carton, etc.) sont définitives. L'arbitre a le pouvoir de prendre des sanctions disciplinaires à partir du moment où il pénètre sur le terrain de jeu jusqu'à ce qu'il le quitte après le coup de sifflet final.

Une équipe n'a pas le droit de refuser de jouer à cause d'une décision arbitrale, même si elle la juge injuste.

La remise en cause du penalty accordé et la pression exercée sur l'arbitre constituent une infraction au sens de l'article 82 du Code disciplinaire de la CAF et de l'article 11 du Code disciplinaire de la FIFA. Ces textes prohibent toute tentative d'influence ou de déstabilisation des officiels du match.

2. Le retrait de l'équipe sénégalaise et de son entraîneur

Selon l'article 148 du Code disciplinaire de la CAF ainsi que l'article 14 du Code disciplinaire de la FIFA, le refus de poursuivre une rencontre constitue une infraction disciplinaire grave.

Le retrait des joueurs et du coach sénégalais lors de la finale du 18 janvier, sans ordre de l'arbitre, s'apparente à un abandon illégal du match, indépendamment du nombre de joueurs impliqués ou de la durée du retrait (voir jurisprudence FIFA *Rojas*, Chili/Brésil, 1989).

Quitter le terrain pendant une rencontre revient à rompre le contrat sportif de compétition, conformément à l'article 84 du Règlement de la CAN. Un éventuel retour ultérieur sur la pelouse ne saurait effacer cette infraction. L'équipe sénégalaise a quitté le terrain pendant plus de quinze minutes avant de revenir en jeu.

¹ Khadija Elmadmad est Professeure de Droit à la Faculté de droit de Casablanca et Avocate au Barreau de Rabat au Maroc

Chama Belehsen est Doctorante en Droit du Sport en Espagne. Elle est Titulaire d'un Master en « Droit du Sport » obtenu à l'Ecole Real Madrid des Sciences des Sports de l'Université Européenne de Madrid ; Elle est championne en tennis des jeux « *Unified Tennis Olympic* » et coach de tennis dans les jeux « *Special Olympics* ».

3. L'impact psychologique et le préjudice sportif

Le retrait de l'équipe sénégalaise a eu un effet psychologique négatif sur les joueurs marocains demeurés sur le terrain, notamment sur Brahim Díaz, désigné pour exécuter le penalty.

De plus, des pressions auraient été exercées sur lui pour qu'il ne marque pas, condition prétendument posée par l'équipe sénégalaise (semble-t-il) pour reprendre le jeu. Selon la *Lex Sportiva* (droit international du sport), tout avantage ou désavantage acquis de manière illicite constitue une violation du principe d'équité sportive.

4. L'invasion du terrain et les violences des supporters

Le refus de poursuivre le match par l'équipe sénégalaise a incité ses supporters à envahir la pelouse, à agresser des agents de sécurité et des volontaires et à instaurer un climat d'insécurité généralisée.

Cet incident aurait pu dégénérer en affrontements entre les supporters des deux équipes, mais les fans marocains ont fait preuve de retenue, évitant ainsi une escalade de la violence.

II. Les responsabilités engagées lors de la finale de la CAN Maroc 2025

Plusieurs types de responsabilités peuvent être retenus à la suite de ces événements :

1. La responsabilité de l'équipe nationale du Sénégal

En vertu des règlements de la CAF et de la FIFA, une équipe est tenue responsable des agissements de ses supporters, de ses joueurs et de son encadrement technique lorsque ceux-ci provoquent une interruption du match ou des troubles à l'ordre public sportif.

2. La responsabilité de la Fédération sénégalaise de football

La Fédération sénégalaise de football répond des actes de ses représentants (coach, joueurs, supporters) et peut être sanctionnée, notamment par des amendes, des suspensions ou des exclusions de compétitions futures.

3. La responsabilité de l'arbitre

L'arbitre de cette finale pouvait prononcer l'arrêt définitif du match après le retrait de l'équipe sénégalaise et l'invasion du terrain, en constatant l'impossibilité de poursuivre la rencontre dans des conditions de sécurité acceptables et en dressant un rapport de la situation.

Le fait de ne pas avoir déclaré la fin de la rencontre malgré un tel contexte d'insécurité pourrait engager sa responsabilité disciplinaire ou professionnelle. Attendre plus de quinze minutes d'interruption, puis reprendre le match, sans tenir compte des incidents qui ont eu lieu avant, constitue un comportement fautif de sa part.

III. Le respect du droit du sport et l'application de ses règles

L'ordre public sportif, garanti par les règlements des instances internationales et continentales, doit être respecté par toutes les équipes en compétition.

Aucune équipe ne peut se permettre de contester les décisions arbitrales ou de se retirer d'un match en cours sans en subir les conséquences disciplinaires.

Le droit du sport repose sur la stricte observation des règlements et sur l'équité. Il ne saurait récompenser une équipe ayant cherché à prendre une compétition en otage, comme le démontre la jurisprudence du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) dans l'affaire *Wydad de Casablanca* contre *Espérance de Tunis* (finale de la Ligue des champions de la CAF, 2019).

Enfin, conformément à l'article 10 du Code disciplinaire de la CAF, lorsque une équipe se retire d'une compétition, le résultat acquis est annulé et un forfait (3-0) est déclaré en faveur de l'équipe restée sur le terrain. La durée de l'interruption ou la reprise ultérieure du match n'a pas d'incidence sur cette décision.

La violation du droit du sport constatée lors de la finale de la CAN Maroc 2025 pose un sérieux problème pour l'avenir de cette discipline juridique et risque d'avoir un impact sur les prochaines compétitions sportives internationales et continentales. Il est dès lors nécessaire de clarifier la situation, de sanctionner les fautifs et de garantir la conformité de tous aux dispositions réglementaires.

Des preuves matérielles montrent que le droit du sport a été bafoué et ses dispositions ignorées : l'attitude du coach sénégalais, de son gardien, de certains joueurs et de leurs supporteurs en témoignent.

L'arbitre, de son côté, ne s'est pas conformé aux règles applicables à la suite du retrait de l'équipe sénégalaise et de la contestation de ses décisions.

En conclusion, cette finale de la CAN Maroc 2025 a révélé que le droit du sport reste insuffisamment connu et compris par les principaux acteurs concernés. Il devient donc urgent de renforcer la formation juridique des entraîneurs, joueurs, arbitres et dirigeants, afin de promouvoir une véritable culture du droit du sport au sein des institutions sportives et des milieux professionnels du sport.

Le penalty raté (volontairement ou involontairement) par Brahim Diaz a, peut-être, eu le mérite d'avoir sauvé la finale de la CAN Maroc 25 d'un cahot possible, au prix de consacrer l'équipe adverse comme gagnante de cette finale, au mépris de certaines règles fondamentales du droit du sport.

Mais, si la bataille sur le terrain pour le titre avait pris fin le 18 janvier 2025, une autre bataille, cette fois-ci juridique, a commencé pour sauver le droit du sport de la faillite et garantir son bon usage dans le futur. La Fédération royale marocaine de football (FRMF) a saisi la CAF et la FIFA au sujet du retrait de l'équipe nationale sénégalaise du terrain lors de la finale de la CAN Maroc 2025. La CAF et la FIFA ont condamné les incidents de cette finale Maroc-Sénégal et pourraient engager des procédures disciplinaires.

Les juristes spécialisés attendront les décisions de justice pour en tirer des conséquences juridiques futures dans le domaine sportif.